

Générale du Casino)

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du 24 février 1978, vous m'avez autorisé à signer, avec le Casino, un avenant au Cahier des Charges destiné à permettre l'utilisation de sommes bloquées au compte 491. Monsieur le Ministre de l'Intérieur demande que soient précisés un certain nombre de points, et notamment la nature des investissements réalisés.

Je vous rappelle que, suivant la réglementation, les sommes résultant de l'application de l'article 5 de la Loi de Finances pour 1972 et figurant au compte 491 de la Comptabilité Générale du Casino seront affectées à diverses opérations d'investissement qui augmenteront le pouvoir attractif de la Commune de Saint-Denis.

Ces sommes, qui se montaient à 445 000 F au 31 octobre 1978, pourraient être employées ainsi :

1° - Création d'une salle de spectacles à partir de l'infrastructure du petit Stade de l'Est, comprenant la réalisation d'un revêtement de sol doublant la piste, d'un podium et de 1 000 places assises supplémentaires. Le total est évalué à 154 000 F. L'opération doit être réalisée au plus tard le 15 mai. Si vous en êtes d'accord, la Commune choisira le matériel et la facture sera réglée directement par le Casino.

2° - Réalisation d'espaces verts sur le Front de Mer, et notamment à proximité du Barachois.

Les Services Techniques communaux ont établi une liste d'investissement à réaliser, liste qui vous est présentée par ailleurs.

Je vous propose de fixer un ordre de priorité dans l'exécution de ces travaux. La Commune de Saint-Denis sera le maître d'ouvrage, le Casino versant à un compte 1059 de la Comptabilité Communale, le reste des sommes bloquées au compte 491 après réalisation de la salle de spectacles, ainsi que les sommes à inscrire dans l'avenir.

La Commune exécutera chaque projet au fur et à mesure que les sommes versées par le Casino le permettront, jusqu'à réalisation complète du programme. Mais il est entendu que la Commune pourra accélérer cette réalisation en y affectant d'autres crédits.

Un nouvel avenant sera discuté après la réalisation du programme fixé.

Puis le MAIRE lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables aux propositions qui leur sont faites. En ce qui concerne l'aménagement du front de mer, elles émettent le voeu que l'entrée Ouest de Saint-Denis fasse l'objet d'une certaine priorité".

M. BOURHIS informe ensuite les Conseillers qu'un devis estimatif globalisé du front de mer figure en annexe dans leur dossier.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Dr GERARD - Il est regrettable que cette liste ne nous soit donnée qu'aujourd'hui, car la proposition n° 15 par exemple, me semble très souhaitable.

LE MAIRE - Cette liste a été donnée à la Commission. Vous étiez sans doute absent.

Dr GERARD - Ainsi, en ce qui concerne cette proposition n° 15 : "aménagement des Tamarins, face à la propriété Moreau", je pense que, normalement, c'est le Conservatoire du Littoral qui devrait s'en occuper. N'y a-t-il pas double emploi dans ce cas ? C'était une suggestion, faite il me semble, par M. Marc Gérard, Président de cet organisme.

LE MAIRE - En effet, mais M. Gérard dit que le Conservatoire du Littoral achète le terrain, mais ne l'aménage pas.

Dr GERARD - En ce qui concerne la première partie, "création d'une salle de spectacles", j'aimerais savoir ce que l'on veut faire exactement.

LE MAIRE - En fait, il ne s'agit pas du Petit Stade de l'Est, mais du Stade de Petits Jeux, c'est-à-dire celui destiné aux jeux de hand-ball, de volley-ball, de basket-ball, etc... Ce stade, nous voulons l'aménager par ce biais, en salle de spectacles, tout d'abord en faisant un revêtement de sol doublant la piste actuelle, afin de pouvoir mettre des chaises et un podium. Le public pourra donc être placé sur le stade lui-même. Le total est évalué à 154 000 F. Le matériel sera stocké dans les dépendances du petit stade.

Dr GERARD - Il me semble difficile de faire d'un stade une salle de spectacles. J'ai eu l'occasion d'aller au Palais des Sports à Paris pour assister à un spectacle, et on s'aperçoit que l'acoustique est nulle ; ou bien la salle est faite pour le sport, donc pour diminuer les bruits, ou bien elle est faite pour le spectacle, et dans ce cas, il faut, au contraire, que la voix porte ; mais, passer de l'un à l'autre, c'est assez difficile. C'est d'autant plus difficile, à mon avis, que l'on propose de compléter la salle au moment du besoin. D'autre part, il est dit que cela permettra de mettre 1 000 places supplémentaires. Or, il me semble que dans ce terrain de petits jeux, il y ait déjà 5 000 places. A ce moment-là, on aura 6 000 places, soit plus que le Palais des Congrès à Paris.

LE MAIRE - S'il est utilisé par exemple pour un spectacle de Johnny Hallyday à deux Francs la place, les 6 000 places seront insuffisantes. Jusqu'à maintenant, on a offert des places gratuites, parce que les personnes ne pouvaient pas payer des places de 10 ou 15 Francs, soit les prix pratiqués actuellement. Mais nous ne pouvons pas continuer ainsi. Nous avons donc décidé de faire payer une petite somme permettant à ces personnes d'avoir accès à ce genre d'activité, sans que ce soit exagérément cher. En conséquence, plus il y a de places, plus nous pouvons baisser le prix des places. Cela ne veut cependant pas dire qu'on va remplir les 6 000 places ! Si 5 000 places sont occupées, ce ne sera déjà pas mal.

Dr GERARD - Il me semble que le double emploi est quand même difficile, car lorsque vous aurez mis 6 000 ou 5 000 personnes dans une salle, il vous faudra recommencer les revêtements le lendemain pour permettre le basket ou le hand-ball ! D'autre part, ce stade de petits jeux n'est toujours pas couvert, n'est-ce-pas ?

LE MAIRE - Non.

Dr GERARD - Je vois donc mal comment on peut en faire une salle de spectacles !

LE MAIRE - Il le sera un jour ou l'autre.

Dr GERARD - Au lieu d'immobiliser 154 000 F sur ce projet, autant les employer à l'aménagement du front de mer !

LE MAIRE - A ce moment-là, on se prive d'une possibilité. Lorsque nous avons fait ce petit stade, c'était dans le but de l'employer en tant que stade pour compétitions sportives recevant beaucoup de public, mais également en tant que salle de spectacles. Les deux buts étaient programmés au départ.

Dr GERARD - Dans ce cas, il vaudrait mieux bloquer cette somme et la compléter pour faire une Maison de la Culture.

LE MAIRE - Non, car il y aura également un théâtre de 800 places ; ce qui signifie que les places seront très chères ; elles ne seront donc pas à la portée du public. D'autre part, si on double les places, le projet coûtera encore plus cher (c'est déjà à 30 000 000 F).

Dr GERARD - Si nous présentons un spectacle de Johnny Hallyday, il ne pourra pas se faire sur le grand stade seulement ; à Montpellier par exemple, des spectacles de ce genre étaient donnés sur le terrain de football, il n'y avait donc aucun problème. Par contre, pour un spectacle de qualité, il n'est pas possible d'utiliser une salle de sports transformée en salle de spectacles.

LE MAIRE - Cela s'est déjà fait ; à Roland Garros et à Coubertin on le fait ! Et ce sont des salles de sports !

Dr GERARD - D'autre part, que signifie la phrase : "un nouvel avenant sera discuté après la réalisation du programme fixé" ?

LE MAIRE - Si nous voulons un autre programme, un nouvel avenant sera fait.

Dr GERARD - Ce programme, voté, sera donc définitif.

LE MAIRE - Ce n'est jamais définitif. C'est un vaste programme.

Mme ROCHE - Il me semble qu'à la dernière réunion sur le front de mer, on avait parlé de la recette du Casino, c'est-à-dire des 154 000 Francs, qui devait être utilisée pour l'aménagement du Barachois.

LE MAIRE - C'est bien ce qui est prévu ici.

Dr GERARD - On pourrait à ce moment là, soit proposer les solutions actuelles, c'est-à-dire : premièrement, création d'une salle de spectacles, et deuxièmement, réalisation d'espaces verts sur le front de mer, soit revenir à la première proposition qui était pour l'espace vert seulement.

LE MAIRE - Je ne vois pas "le pourquoi" de cette proposition.

Dr GERARD - Je suis contre le fait de dépenser 154 000 F pour une salle de spectacles, mais je suis d'accord pour les espaces verts

LE MAIRE - Pour l'instant, il n'y a pas deux possibilités. Il y a l'affaire n° 12, étudiée par les Commissions et aujourd'hui présentée au Conseil Municipal. On met d'abord en jeu la délibération et l'avis. Si la délibération est refusée, on fera une autre propo-

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

1 OPPOSITION

2 ABSTENTIONS

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *